



29720 TRÉGUENNEC

Téléphone : 02 98 87 60 35
Fax : 02 98 87 64 27

Envoyé en préfecture le 22/03/2016

Reçu en préfecture le 22/03/2016

Affiché le

ID : 020_242002020_20160318_2016_24_DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016 à 20h00

L'an deux mille seize, le 18 mars à 20h00, le conseil municipal de Tréguennec légalement convoqué le 14 mars 2016 s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude BOUCHER, Maire de Tréguennec,

**Membres en
exercices : 11**
Membres présents : 11
Nombre de voix : 11

Vote : 11 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Etaient présents : M. MOREL Stéphane, M. XUEREB Jean-Jacques ; M. CARVAL David ; Mme VOISARD Béatrice ; M. CLECH Bruno ; M. TANGUY Florian ; M. LE CORRE Pierre ; M. DURAND Rémy ; M. MAO Jean-Daniel ; M. JAUEN Raymond.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. TANGUY Florian

**2016-24 - Proposition de motion sur le projet actuellement en négociation de
« Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement »**

Depuis 2013, l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique travaillent à la création d'une vaste zone de libre-échange transatlantique, au moyen d'un accord commercial nommé TAFTA (Trans-Atlantic Free Trade Agreement), TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership), ou "grand marché transatlantique".

L'objectif de cet accord est "d'accroître le commerce et les investissements entre l'Union Européenne et les États-Unis, en tirant parti du potentiel inexploité d'un véritable marché transatlantique, générant ainsi de nouvelles possibilités économiques en matière d'emploi et de croissance, grâce à un accès accru au marché et à une meilleure compatibilité réglementaire et ouvrant la voie à des normes mondiales." Sont ainsi concernés les obstacles tarifaires comme les "obstacles non tarifaires" aux relations commerciales, soit l'ensemble des droits de douane et normes sociales, sanitaires et environnementales actuellement en vigueur. Les différends entre les investisseurs et les Etats doivent également faire l'objet d'un nouveau mécanisme de règlement, par le recours à des tribunaux arbitraux internationaux, où siègeraient Etats et entreprises.

La portée potentielle de cet accord est donc considérable. L'abaissement des droits de douane exposerait directement le secteur agricole français à la concurrence frontale de certains produits américains. L'harmonisation des réglementations sociales, sanitaires et environnementales présenterait un risque majeur de dégradation du niveau de protection dont bénéficient les citoyens français. L'institution d'un tribunal arbitral serait un acte évident de limitation de la puissance publique et démocratique, comme de nombreux exemples étrangers l'ont prouvé. Enfin, l'opacité des négociations, à peine éclaircie par la publication des directives européennes, entretient l'inquiétude et la protestation légitime de nombreux mouvements nationaux et européens.

La commune de Tréguennec, directement concernée comme les autres collectivités publiques par les conséquences d'un tel traité, se déclare donc en vigilance sur le TAFTA, et réaffirme son refus de tout affaiblissement du cadre réglementaire national ou européen, en matière sociale, sanitaire, et environnementale.

Demande au Gouvernement de la République d'être vigilant sur ce dossier et de dénoncer, si nécessaire, l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l'UE le 14 Juin 2013.

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

Pour extrait conforme aux registres des délibérations,

Le Maire,
Claude BOUCHER

